



novembre 2000

ACUSA-News

Association Contre les Usines d'Animaux

Ce numéro est distriué dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg - tirage 500 000



**A Bernex, canton
de Genève:**

**"Oeufs de ferme"
pondus par des
poules en cages!**

**Suite aux
interventions
d'ACUSA, cette
exploitation
illégal a été fer-
mée.**

"Oeufs de ferme" pondus par des poules en cages!

Cruauté envers les pondeuses et duperie envers les consommateurs

Sur une pancarte dressée au bord du chemin conduisant à sa propriété à 1233 Bernex, M. René Longchamp annonce "A vendre, oeufs de ferme". Les clients naïfs qui croient acheter des oeufs pondus par d'heureuses poules gambadant dans les vastes terrains avoisinants se trompent: les oeufs proviennent d'une part de pondeuses vivant dans un élevage "au sol" - expression euphémique - et d'autre part dans les cages d'un hangar bien dissimulé derrière le bâtiment! Sur un sol de béton perforé et légèrement incliné - afin que les oeufs roulent dans l'espace prévu à cet effet devant les cages -, dans la pénombre et sans perchoirs, les malheureuses créatures végètent dans trois rangées de cages métalliques superposées de chaque côté d'un long couloir. Il s'agit donc ici bel et bien de poules en batterie, système d'élevage dans lequel les droits les plus élémentaires des animaux sont bafoués, puisqu'il ne leur permet de satisfaire à aucun des besoins liés à leur espèce! Quiconque a accordé la permission pour l'exploitation de cette "ferme", l'a fait en violation de la loi sur la protection des animaux dont l'article 2, al. 1 stipule: «Les animaux doivent être traités

Impressum
ACUSA-News
Editrice:
**Association Contre les Usines d'Animaux
ACUSA**
Route Suisse 33, 1296 Coppet
Redaction: Susanne Wachtl
fax 022 776 60 30
Internet: www.acusa.ch
Cotisations: C.C.P. 60-497467-5
Membre ACUSA: Fr 100.-
Membre passif: Fr 20.- minimum.
Remerciements sur demande seulement.

de la manière qui tient le mieux compte de leurs besoins».

Suite aux interventions d'ACUSA, cette exploitation illégale a été fermée

Nous avons porté plainte auprès du département concerné. L'office vétérinaire, après avoir d'abord nié l'exactitude de nos affirmations a - vu notre insistance et détermination - enfin daigné visiter "la ferme" et a fermé la partie de l'élevage incriminée; le propriétaire malhonnête sera pénalisé.

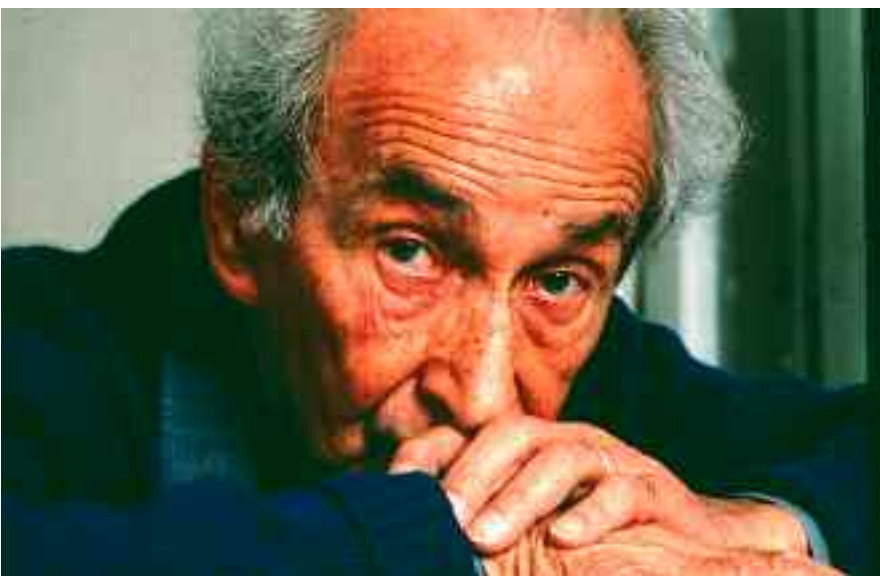
Editorial par Susanne Wachtl

C'est avec infiniment de tristesse que j'ai appris le décès d'Edmond Kaiser, fondateur - entre autres mouvements - de "Terre des hommes" et de "Sentinelles". Son absence est difficile à supporter car, savoir qu'il était là, quelque part, luttant de toutes ses forces contre vents et marées pour un monde meilleur, nous donnait du courage et de la patience pour continuer notre travail. Dès la fondation de notre organisation, il nous avait vivement encouragés à persévérer dans nos démarches en faveur des animaux qu'il appelait «les innocents des innocents». Il était farouchement opposé à la vivisection et la misère des animaux dits de rente l'horripilait.

Nous devons maintenant continuer sans lui, mais le ferons d'après l'une de ses devises: «Tendre aux tendres, et dur aux durs».

"Qui fait souffrir ou tue un animal par plaisir, donc par vice, ou au nom de rites barbares, ou à la chasse, ou lors de transports d'animaux opérés dans des conditions inhumaines, ou sous bien d'autres formes, est un tortionnaire ou un assassin."

Edmond Kaiser



Grigori Aleksandrovitch Potemkine est-il aussi passé par Fribourg?



Le célèbre prince russe, pour duper sa Reine afin qu'elle ne s'aperçoive pas de la misère de ses sujets en traversant son Royaume, avait fait construire de jolis villages fantômes.

Les initiants de la "Ferme du lapin malin" au centre de la ville de Fribourg ont employé la même ruse. Afin que les visiteurs de cette "Ferme" ne s'aperçoivent pas de la misère d'un grand nombre d'animaux de rente, ils leur ont construit de jolis parcs. Les enfants de très nombreuses classes, accompagnés par leurs enseignants, ont visité la "Ferme" et ont pu caresser des vaches, veaux, chevaux, moutons, chèvres, lapin et poules. Qu'ils sont mignons, ces lapins-peluches qui se baladent gaiement dans leur spacieux enclos... spectacle bien plus joli que celui de ces pauvres créatures dans leur clapier quelque part au fond d'un sombre couloir! Et les poules dodues de toutes les couleurs! Bien évidemment que les organisateurs ne pouvaient pas montrer des ponduses chétives, pâles et déplumées, en fin de ponte, donc en fin de vie après des mois de galère dans un élevage qui compte des milliers d'animaux enfermés à vie et qui n'ont jamais vu le ciel! La plupart des oeufs consommés en Suisse proviennent de poules tenues dans de telles usines... pas pittoresque à voir du tout!

La présentation des porcs a aussi été une belle réussite. Chapeau! Une jolie truie avec ses porcelets habitant dans une "maison avec jardin", les petits "Babe" inspectant gaiement l'enclos, labourant le sol avec leur minuscule groin, jouant à "attrape-moi" pendant que



maman fait la sieste soit dans sa cabane garnie de paille, soit dehors sous le soleil. Les visiteurs charmés réalisent-ils que les animaux tenus de cette façon ne représentent qu'une infime minorité? Sur les pages suivantes, nous vous présentons des photos prises dans des porcheries fribourgeoises et qui montrent bien les lamentables conditions dans lesquelles les animaux y vivent, conditions qui sont en flagrante violation de la législation en vigueur et dont les propriétaires des élevages, les voisins, les vétérinaires et les autorités compétentes en la matière sont parfaitement au courant!

Malin, selon le Larousse, signifie «...quelqu'un qui a de la finesse d'esprit, de la ruse, et qui s'en sert pour se tirer d'embarras ou se moquer». Les organisateurs de la "Ferme du lapin malin" se sont bien moqués des visiteurs en leur présentant cette image fantasmagorique d'un élevage d'animaux de rente!

La réalité:



Porcheries romandes



Condamnés à la réclusion dans ce bâtiment délabré, dans des stalles cradignes, dans l'obscurité, dans une puanteur nauséabonde, des êtres vivants, dotés de sensibilité, capables de souffrir, doivent attendre la fin de leurs jours qui ne doit signifier pour eux que soulagement - mais, consommateurs et consommatrices, voulez-vous manger la chair de ces animaux abusés?

Les peines de ce cochon sont terminées...





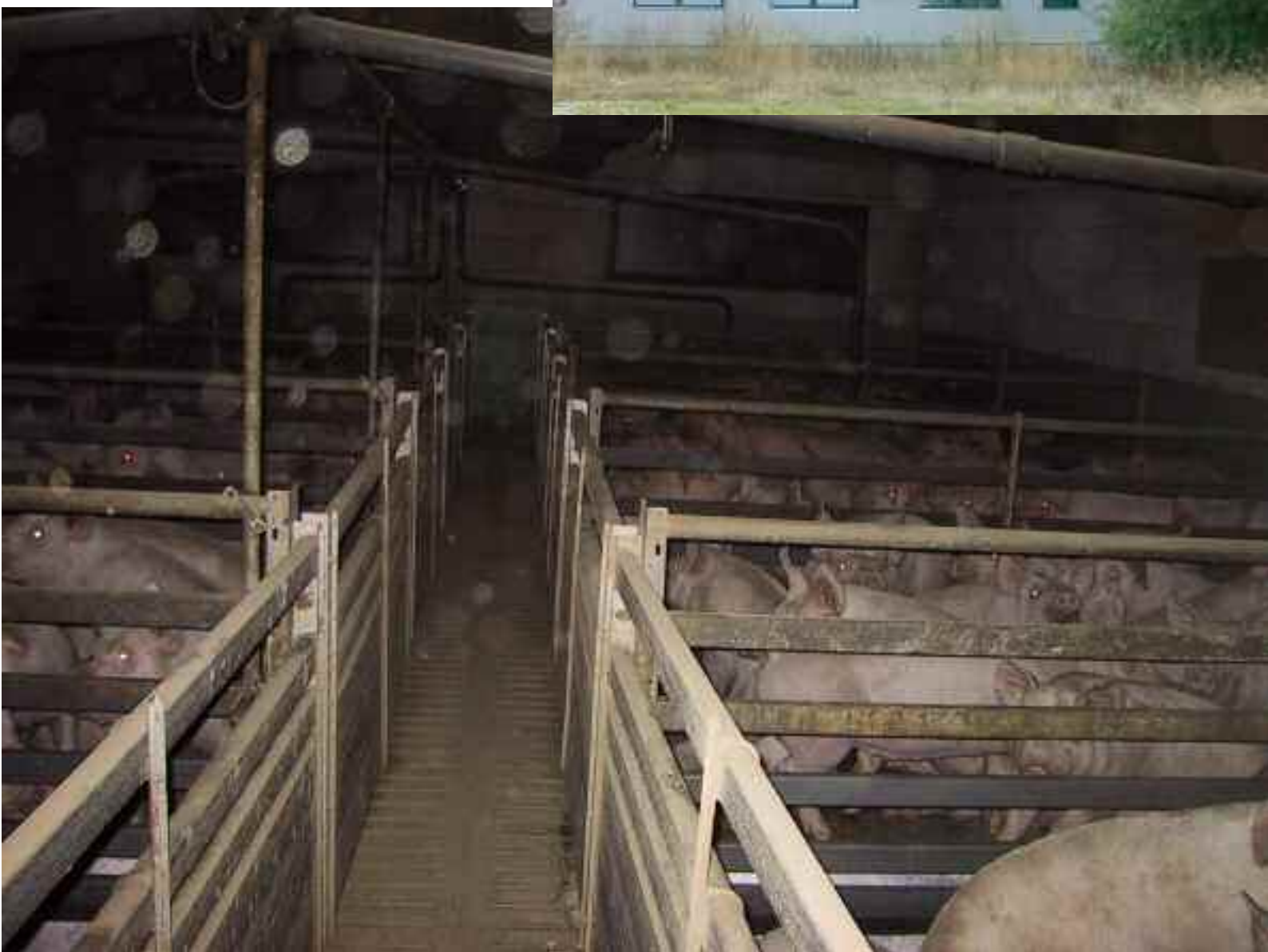
La Praz/VD: Bâtiment inhabituel....

...misère animale habituelle; des animaux sur un sol de caillebotis, sans litière et sans occupation.



Devinette: Quelle est la différence entre les animaux dans une boîte de sardines et ceux dans ce bâtiment?

Réponse: Dans une boîte de sardines, les animaux sont déjà morts, contrairement à ceux coincés dans cette usine de porcs à **Baulmes/VD**, exploitée par M. W. Annen de Gollion.





Baulmes/VD

Des compartiments horriblement pleins, de sorte que les animaux peuvent à peine bouger. L'occupation obligatoire y manque.



La Sionge/FR

En 1997, nous avons dénoncé la porcherie de la Société de laiterie à La Sionge auprès du prédécesseur du Dr. Fabien Loup, vétérinaire cantonal actuellement en fonction. Par la suite, nous avons aussi attiré l'attention du Dr. Loup sur le fait que cette exploitation était en flagrante violation de la législation. M. Loup nous fait toutefois savoir que «l'exploitation de La Sionge est conforme aux nouvelles exigences de la protection des animaux».



Pendant des mois, plusieurs membres de notre organisation ont observé les animaux de cette porcherie. A chaque fois, le constat a été le même: les animaux n'ont pas d'occupation, ils sont plus ou moins sales, le sol est crasseux. Au vu des images de ces pitoyables bêtes, le vétérinaire cantonal veut-il bien nous dévoiler à quelles «nouvelles exigences de la protection des animaux» il fait allusion?



La Sionge/FR

Des animaux sales, aux articulations gonflées, qui passent toute leur vie sur un sol sale, dur et froid. Nous demandons instamment que les autorités fassent enfin le travail dont elles sont mandatées, soit veiller à ce que les loi



La Sionge/FR

et ordonnance sur la protection des animaux soient respectées sans exception, qu'un élevage comme celui-ci soit fermé et que les responsables soient mis à l'amende conformément à l'art. 27, al. 1.a. de la LPA qui stipule: «Celui qui, intentionnellement, aura maltraité un animal, l'aura gravement négligé ou surmené inutilement sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende».

Siviriez/FR



Cette mesure devrait également s'appliquer à l'élevage de M. Eric Locher à **Siviriez**.

Ce bourreau d'animaux se permet d'attacher ses truies dans des stalles métalliques où elles peuvent tout juste se coucher et se lever; de sorties journalières hors de leurs cages - comme prescrites par la législation -, elles ne peuvent que rêver! C'est à perpétuité qu'elles sont emprisonnées derrière leurs barreaux.

Le Dr. Loup admet bien qu'«il faut changer les

mentalités». Combien de temps veut-il encore accorder aux derniers réfractaires de son canton? Combien de générations de cochons doivent-elles encore croupir dans des conditions indignes d'un pays qui se vante de sa législation sur la protection des animaux prétendument parmi les plus strictes d'Europe?

On nous reproche de dénigrer l'agriculture, pourtant ce sont des exploitants comme ceux-ci qui nuisent à l'image du «paysan proche de vous».

Siviriez/FR



Siviriez/FR





“Si l'homme ne veut pas étouffer ses sentiments humains, il doit montrer de la gentillesse envers les animaux. Celui qui est cruel envers les animaux devient aussi dur envers les hommes. Nous pouvons juger le coeur d'un homme par la façon dont il traite les animaux”.

Immanuel Kant





Ce propriétaire-exploitant à 1696 **Vuisternens-en-Ogoz/FR** condamne ses porcs à la réclusion à vie dans une vieille et vétuste bâtisse sans fenêtres. Il ne s'agit pas d'un bâtiment caché, ni éloigné du village, ou encore niché à la lisière d'une forêt loin des regards, mais situé à côté d'immeubles dont les habitants ne peuvent ignorer l'existence. La non-ingérence dans les affaires d'autrui est une vertu qui, à la campagne, peut atteindre le statut de vertu absolue - on vilipende secrètement ses voisins, en apparence on préfère soigner les relations de "bon voisinage". Cela doit bien être la raison pour laquelle le propriétaire de cet "élevage" de porcs peut impunément - au vu et au su de tout le village - cloîtrer ses animaux dans ce misérable taudis.





Dans ce bâtiment végètent des êtres animés, des créatures dotées de sentiments, capables de ressentir joie et douleur. De quel droit un propriétaire d'animaux se permet-il de les traiter avec autant de mépris?





La-Tour-de-Trême/FR

Attachés très court, sur un sol sale, dur, sans trace de litière, qu'est-ce qui attend ces taurillons?

Cette photo - d'une porcherie déjà dénoncée en 1998 - est toujours d'actualité.



La-Tour-de-Trême/FR

ACUSA obtient gain de cause contre le propriétaire de l'«Hôtel du porc***» à Corcelles-sur-Chavornay



Cet élevage de porcs que son propriétaire, M. Favre, a eu l'humour particulier d'appeler «Hôtel du porc***», est situé en bordure d'une forêt à Corcelles-sur-Chavornay, endroit en effet bucolique pour un complexe hôtelier... Seulement voilà, il s'agit d'un élevage intensif de porcs dans lequel environ 1000 animaux vivent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec ce que l'appellation des locaux laisse supposer.

ACUSA dénonça ce fait et le publia dans son journal. Le propriétaire de l'«Hôtel du porc***» s'insurgea contre ces accusations. Ne distribue-t-il pas à tous ses cochons des cartons ondulés pour les occuper - ce que le vétérinaire atteste -, ses bêtes ne sont-elles pas bien grasses? Etant donné que nous refusions de publier une "rectification" formulée par lui-même, il porta plainte devant le tribunal du district d'Orbe, demandant en même temps que toute critique de son exploitation nous soit à l'avenir interdite.

Le juge d'Orbe - Jean-François Cuenod - lui donna raison. Il lui accorda le droit de réponse et en détermina le texte, son emplacement dans notre journal ainsi que la date de parution. En cas d'inobservation, ACUSA se verrait infliger une amende de Fr. 500.-- pour chaque jour de retard. ACUSA fit recours contre ce jugement devant le tribunal cantonal et obtint gain de cause. Les frais de procédure furent mis à la charge de M. Favre, propriétaire de l'«Hôtel du porc***».

Notre association continuera à dénoncer ce genre d'élevage industriel et informer le public.

"Quelle est véritablement la dimension de l'aveuglement moral ou de la corruption des soi-disant experts scientifiques qui, vis-à-vis du législateur, réussissent encore à qualifier "d'élevages conformes aux besoins spécifiques de l'espèce" ces pratiques incroyables?" Prof. Drewermann (traduit de l'allemand)

A la recherche de cochons heureux



Pour montrer - comme tant de fois demandé par nos lecteurs - un élevage de porcs conforme aux exigences de la législation, nous sommes partis à la recherche de cochons "heureux", tâche plus difficile qu'il n'y paraissait de prime abord. Mais finalement nous en avons rencontrés chez Monsieur Staudenmann à Vuarrens.

Monsieur Staudenmann possède un gigantesque verrat brun foncé et une douzaine de truies dont il engraisse la progéniture. Dans la "maternité", les truies disposent dans leurs boxes d'une généreuse litière de paille, d'assez de place pour se coucher à l'aise au milieu de leurs turbulents petits. Pendant le temps de la gestation, elles sont regroupées dans un spacieux enclos en compagnie de l'imposant mais très paisible mâle, à côté des enclos dans lesquels les porcelets, une fois sevrés, seront transférés.



Pour permettre aux animaux de se rendre à l'air libre - il est à noter que l'étable est du type "front ouvert" (à l'exception des places de mise bas) -, le propriétaire leur a construit des escaliers couverts afin qu'ils puissent se rendre dans un enclos au "rez-de-chaussée" où ils peuvent à leur guise soit se coucher à l'ombre, au soleil ou sous la pluie, soit jouer au jeu de poursuite dans ces escaliers.

La nourriture des animaux est composée de gros granulés secs et d'eau à volonté; ils ont donc quelque chose de solide à se mettre sous la dent contrairement à ceux de la majorité des élevages où, jour après jour, ils doivent se contenter de siroter une soupe... d'ailleurs en violation de l'art. 2, al. 2 de l'Ordonnance sur la protection des animaux: «La forme et la composition de la nourriture doivent être telles qu'elles permettent aux animaux de satisfaire le besoin d'occupation propre à leur espèce, qui est lié à la prise de nourriture».



L'élevage de M. Staudenmann satisfait de façon exemplaire aux exigences de l'OPA mais, personnellement, je regrette que ses animaux n'aient pas la possibilité - pour tenir compte d'un autre de leurs besoins - de gratter, creuser, fouiner, se vautrer dans la terre.

Je remercie Madame et Messieurs Staudenmann pour leur accueil très aimable.

P.S. Il y a environ 1.5 millions de porcs en Suisse. Question à nos lecteurs: Quand avez-vous aperçu l'un d'eux pour la dernière fois?

L'exploitation agricole de l'Institut psychiatrique de Marsens/FR

Dans l'édition 1997 de notre journal (voyez www.acusa.ch), nous avons écrit, en guise de conclusion concernant l'exploitation agricole de l'Institut psychiatrique de Marsens (FR): «Nous dénoncerons la détention d'animaux de la Clinique de Marsens aussi longtemps que leurs animaux doivent croupir dans des conditions aussi indignes».

Rappel des faits: Dans un vieux bâtiment au coeur du village, dans une étable basse et sombre, une partie des bovins de l'exploitation passent les mois d'hiver. Les animaux sont sales parce qu'ils sont obligés de se coucher sur un sol très souillé par leurs excréments. Dans le courant de l'été 1998, l'étable brûle partiellement; un assainissement devient inévitable. Les responsables de la clinique décident alors de transférer l'exploitation à l'extérieur du village et soumettent aux autorités compétentes un projet de construction (le vieux bâtiment sera vendu à la commune). Durant l'hiver 1998-99, les bovins sont toutefois obligés de réintégrer leur vieille étable et endurer à nouveau les conditions décrites plus haut. Sur décision du Conseil d'Etat, la gestion de l'exploitation est confiée à partir d'avril 1999 à l'Institut agricole de Grangeneuve, dont les responsables demandent une inspection de l'étable par le vétérinaire cantonal; celui-ci déclare la vétuste étable «conforme au minimum des exigences légales», le nombre d'animaux, l'entretien et la luminosité des locaux devraient pourtant faire l'objet d'une surveillance! Le bâtiment n'a toujours pas trouvé preneur et les bovins retrouvent leurs mêmes quartiers d'hiver en 1999-2000. Dans son journal de décembre 1999, ACUSA dénonce une nouvelle fois ces lamentables conditions inchangées.

Une de nos lectrices, écoeurée après avoir vérifié nos dires, écrit à la direction de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, nouveau propriétaire de l'exploitation depuis début 2000 : «... En visitant les étables, j'ai vu des bovins parqués sur un sol rendu glissant par la saleté. Il y avait des endroits où la saleté était bien haute de 20



Derrière cette façade côté village si pittoresque se cache, côté cour, une étable délabrée.





centimètres, nulle part, absolument nulle part je n'ai vu de la paille sur laquelle les animaux pourraient se coucher au sec... Je me demande comment une école agricole cantonale qui accepte une détention d'animaux tellement indigne, puisse instruire de jeunes personnes afin qu'elles deviennent des agriculteurs et agricultrices respectueux des animaux... En tant que contribuable dans ce canton, je ne suis absolument pas d'accord de soutenir une institution cantonale pareille avec mes impôts». La direction lui répond poliment «que le problème est connu, qu'elle réfléchit à des solutions, comme nettoyer les bovins, l'intensification des nettoyages - et l'évacuation du fumier - des boxes, l'agrandissement des boxes..., qu'elle est consciente que cette situation ne peut servir de référence et qu'une amélioration s'impose».

L'avenir du bâtiment est incertain, mais il



est certain que les bovins y retourneront aussi pour l'hiver 2000-2001. Nous attendons des autorités compétentes qu'elles fassent le nécessaire pour une détention d'hiver décente de ces génisses. Dans la même lettre, la direction fait par ailleurs savoir que «Marsens tient en

outre un rôle de pionnier quant à l'élevage respectueux des animaux, en l'occurrence celui des cerfs élevés pour la boucherie». ...Soit... Par contre, Marsens ne tient pas un rôle de pionnier quant à son élevage de porcs...



Porcherie cantonale de Marsens

Des boxes tout pleins; des caddies tout vides - ne devraient-ils pas contenir, selon l'exigence de l'art. 20 de l'OPA, «de la paille, du fourrage grossier ou d'autres objets appropriés pour que les animaux puissent s'occuper assez longtemps»?



La porcherie de l'Institut agricole de Courtemelon à Courtételle (JU) sera enfin fermée

Dans l'édition 1997 d'ACUSA-News (voyez www.acusa.ch), nous avons dénoncé, photos à l'appui, la misérable porcherie de cet institut - des truies attachées et leurs petits sur un sol sale et sans litière, des porcs dans de crasseux boxes et sans occupation. Nous avons porté plainte mais, "faute de légitimation" de la recourante, la Chambre d'accusation refusa d'entrer en matière. De plus, le vétérinaire cantonal en fonction considéra l'exploitation

«en règle» et se borna à réfuter les arguments de la plainte, les qualifiant d'«insidieux et fallacieux» - n'allait-il pas jusqu'à prétendre que les truies ne mordaient les barres de fer de leur geôle que parce qu'elles s'impatientaient de recevoir leur repas! ("Ronger les barreaux" est une activité de substitution, comportement typique d'animaux tenus dans de pareilles conditions et maintes fois décrite dans la littérature spécialisée laquelle, apparemment, lui était inaccessible...) Les médias se limitèrent donc à la publication d'une photo du bâtiment et d'un commentaire quelconque d'un employé. De nouvelles photos publiées dans l'édition de mars 1998 de notre journal prouvèrent que rien n'avait été entrepris pour améliorer la détention des animaux. Les truies étaient toujours attachées, leurs petits continuaient à vivre dans la saleté sur un sol parsemé seulement d'une poignée de sciure, les animaux destinés à l'engraissement sur un sol de caillebotis sans possibilité de s'occuper, donc que les responsables de l'Institut agricole du Canton du Jura se moquent des loi et ordonnance sur la protection des animaux et enseignent ainsi à leurs élèves - de futu-



res propriétaires d'animaux - des systèmes d'élevage qui méprisent autant les êtres vivants qui sont à leur merci que la législation en vigueur.

Dans le courant de cette année, l'Institut agricole à Courtételle fermera enfin sa misérable porcherie. La construction d'une étable conforme à la législation est à l'étude et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet.



Le vétérinaire cantonal vaudois est-il impuis- sant et/ou consentant et/ou résigné?

Dans la dernière édition de notre journal (1999), nous avons publié sa conclusion suite à nos dénonciations d'élevages de porcs non conformes aux LPA et OPA, à savoir: «*Seulement les consommateurs pourraient faire changer fondamentalement les choses en modifiant leurs habitudes*».

Compte-t-il - jusqu'à ce que tous les consommateurs soient enfin devenus végétariens - abandonner les cochons à leur sort? Si nous posons cette question, c'est parce que nous avons constaté, entre autre, que dans la porcherie de Vuiteboeuf on

songe toujours à se conformer à la législation, et que dans les porcheries Annen - dénoncées en 1998 déjà - les animaux continuent à souffrir des mêmes conditions. Pourquoi donc ces exploitants peuvent-ils impunément violer les prescriptions en vigueur depuis 19 ans? Qui est-ce qui accorde à MM. Annen père et fils l'autorisation de construire un nouveau complexe à Corcelles-près-Payerne pour l'engraissement de 1'000 porcs.

Les animaux à Mollens et à Bussy continuent à vivre dans leur crasse habituelle. Les

truies de M. Meyer à Apples ne disposent pas de paille ni avant ni après la mise bas... voyez la litière de paille de la truie "Nectarine" et de ses petits, aussi au Comptoir suisse cette année! Une nouvelle et honteuse tromperie!

De nombreux lecteurs outrés nous ont demandé: «Mais que fait l'office vétérinaire dans de pareils cas?». Bonne question! Notre réponse est «manger végétarien», sachant qu'une diminution de seulement 1% de la consommation de viande de porc correspond à 28'000 porcs.



Grave abus de chevaux - les fermes "PMU Pregnant Mare Urine" au Canada

Les médicaments comme le "Premarin", "Premarin plus", "Premella", "Cyclo-Premella" de la maison Wyeth pour combattre les troubles de la ménopause, contiennent des oestrogènes conjugués provenant de l'urine de juments gestantes. Pendant 6 mois - de novembre à mai environ - de la gestation qui dure 11 mois, les juments passent, attachées par la tête, dans des stalles très exiguës; leur urine est recueillie dans des sacs en caoutchouc attachés en permanence à leurs corps.

Durant ces mois de collecte d'urine - les mois d'hiver où, dans ce pays, les températures ne dépassent rarement zéro - les animaux ne sortent jamais

de leurs compartiments; les blessures et oedèmes aux jambes postérieures sont très fréquents. Pour obtenir une urine fortement concentrée, les juments ne reçoivent qu'une quantité limitée d'eau à boire et souffrent donc chroniquement de la soif. Année après année, quelque 45'000 à 60'000 juments donnent chacune naissance à un poulain - des sous-produits de l'industrie "PMU" qui sont, à quelques exceptions près, vendus pour la boucherie. Selon le rapport d'une société anglaise de protection des animaux digne de confiance, dont les membres ont assisté à une vente aux enchères de chevaux et poulains de fermes "PMU", les animaux sont vendus par groupes et par poids pour être engraisés dans des fermes spécialisées avant de partir pour les abattoirs aux Etats-Unis, transport qui s'effectue dans d'énormes camions qui, au départ du Canada, sont scellés et ne sont ouverts qu'une fois arrivés à destination... l'abattoir, après un voyage de 45 heures.

Dans une prochaine édition, nous reviendrons sur ce sujet de façon plus détaillée. Mais nous demandons d'ores et déjà à nos lectrices de ne pas prendre ces médicaments provenant de tant de souffrance et de vies gâchées d'innocents animaux.



Condamnés à mourir, ces tout jeunes animaux attendent leur tour de chargement vers les abattoirs. Les juments âgées, usées, malades, donc devenues improductives, sont bradées pour l'industrie de la viande. Photo Hillside Sanctuary



“Seules les écervelées et les demi-mondaines portent encore la fourrure”

Prince Sadruddin Aga Khan (voir aussi sur Internet sous www.inFURmation.com)

... et nous ajoutons: les femmes cruelles, égocentriques et sans aucune compassion pour les animaux qui souffrent et dont elles portent les dépouilles.

Aucune d'elles ne peut plaider l'ignorance; tous les médias ont montré des images d'animaux agonisant dans une trappe, d'animaux sauvages enfermés toute leur vie dans d'ignobles cages grillagées. Les méthodes de mise à mort les unes plus barbares que les autres ont suffisamment été décrites. Ces femmes affichent ainsi ouvertement leur état d'esprit; qu'elles ne s'étonnent donc pas de réactions hostiles à leur égard surtout de la part d'enfants et de jeunes gens.

Plumes de canards dans la cour du Collège des Colombières à Versoix

Nous n'étions pas les seuls à être navrés de constater qu'Ecole & Quartier persiste à proposer, cette année encore, des cours de cuisine pour la préparation de mets à base de **foie gras**. En effet, des activistes de l'organisation "**Animal Liberation Front**" ont montré leur désapprobation en éparpillant, le jour de l'inscription, des plumes devant la porte d'entrée du Collège; nous les remercions de cette petite manifestation symbolique. Les deux dernières années, associés à plusieurs organisations de protection des animaux, nous avons prié Ecole & Quartier de renoncer à donner ce cours-ci vu que le foie gras provient d'animaux odieusement maltraités; pour illustrer nos propos de façon irréfutable, nous avons

joint des dépliants et brochures de plusieurs mouvements combattant l'industrie du foie gras.

Les cours ont néanmoins eu lieu, cette année aussi. Il est à craindre que pour impressionner les responsables de l'organisation des cours d'Ecole & Quartier il faudra, hélas, plus que des plumes de canards et d'oies - de bonnes idées sont donc les bienvenues...

P.S. Nous rappelons que les cours d'Ecole & Quartier bénéficient du soutien du Département de l'instruction publique, que les inscriptions ont lieu dans un bâtiment public et que les cours se déroulent dans une cuisine scolaire.

Les cailles à Villarepos

Elles sont toujours dans leurs cages... Nous avons pourtant cru que les autorités compétentes allaient mettre fin à cette honteuse cruauté infligée à ces petits volatiles qui sont élevés uniquement pour le seul plaisir gustatif de quelques "fins becs"...



**Si vous aimez vos chats et chiens, ne les laissez pas se reproduire!
Faites castrer vos matous et chiens et stériliser vos chattes et chiennes!**

Les refuges du monde entier regorgent d'animaux abandonnés. Evitons que les animaux en surnombre finissent dans la rue ou dans les laboratoires.

Ligue vaudoise pour la défense des animaux et contre la vivisection.



Mutilation de bébés-animaux: La castration des porcelets

Monsieur **Marcel Scherer**, engraisseur de porcs à Hünenberg (ZG) et **conseiller national (UDC)**, se vante d'avoir déjà castré 30'000 porcelets - les mâles parmi les petits de ses 150 truies qu'il tient dans d'abominables cages métalliques - au moyen d'un coupe-ongles. Aux porcelets des deux sexes, la queue est raccourcie pour prévenir le cannibalisme des animaux dû à leur ennui mortel dans les boxes d'engraissement où ils sont contraints de vivre, sans occupation, durant toute leur triste existence. Les éleveurs adaptent donc les corps des animaux à la méthode de détention en s'octroyant la liberté de couper dans la chair vivante, au lieu d'améliorer les conditions de détention en se conformant à la législation en vigueur depuis bientôt 20 ans.



Chère lectrice, cher lecteur,

Après la dernière parution de notre journal, de très nombreuses lettres nous sont parvenues; nous remercions très chaleureusement tous les lecteurs qui ont pris le temps de nous faire part de leur opinion, même s'ils ne partagent pas entièrement - ou pas du tout - nos convictions. Qu'ils soient assurés que nous avons lu leurs messages avec la plus grande attention. Il nous est cependant impossible de répondre individuellement à chacun et nous espérons qu'on ne nous en tiendra pas rigueur. Nos réponses aux questions et réflexions le plus souvent soulevées peuvent être consultées sur notre site Internet (www.acusa.ch).

Dans ce journal, nous vous avons montré des photos d'animaux dans des élevages suisses et avons décrit les conditions dans lesquelles ils doivent survivre. La chair de ces animaux martyrisés nous sert de nourriture. Si nous n'avons pas mentionné les autres créatures qui peuvent aboutir dans nos assiettes, nous ne les avons certes pas oubliées: les lapins eux aussi élevés de façon absolument en contradiction avec les besoins liés à leur espèce, les dindes devenues trop lourdes pour leur ossature, les pigeons élevés en masse dans d'énormes "pigeonniers" industriels, les crustacés - chers aux fins connaisseurs - que sont les crabes, homards et autres langoustes exposés vivants dans les magasins sur de la glace pilée! Et les grenouilles coupées en deux, les canards et oies torturés dans l'industrie du foie gras... arrêtons l'énumération des souffrances que les hommes infligent aux animaux qu'ils dévoreront ensuite!

On peut pourtant se nourrir sans faire souffrir, en mangeant végétarien. La cuisine végétarienne met en valeur les légumes et les fruits - de saison -, les céréales, les épices; elle est infiniment plus créative que celle des "bifteck-pommes-frites", "côtelette-nouilles", etc. Elle encourage la fantaisie du cuisinier et de la cuisinière, elle est un régal pour le palais et les yeux. Toutes les librairies et certaines grandes surfaces proposent des livres de cuisine végétarienne.

Carottes aux raisins parfumées au curry

600 g de carottes, 1 c.s. de miel, 1/2 c.s. de jus de citron, 1 c.c. de moutarde de Dijon, 1 1/2 c.c. de curry en poudre, 1 c.s. d'huile de maïs, 1/2 c.c. de sucre brun, 60 g de raisins secs lavés et séchés, Semoule de couscous grain moyen

Faites cuire "tout juste à point" les carottes coupées en rondelles. Pendant la cuisson des carottes, mélangez dans un bol le miel, le citron, la moutarde, le curry. Chauffez dans une sauteuse l'huile de maïs. Ajoutez les carottes et faites-les revenir. Saupoudrez-les de sucre brun. Ajoutez les raisins et faites cuire env. 2 minutes en remuant. Versez le mélange miel-citron-moutarde-curry sur les carottes et faites cuire en remuant sans cesse jusqu'à ce que les carottes soient bien glacées.

Servez avec de la semoule de couscous grain moyen (préparé selon les indications figurant sur l'emballage).